

Version 2026

CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

INTERNATIONAL MANAGEMENT SCHOOL GENEVA (IMSG)

DOCUMENT : CHAR- ETHDEON



INTERNATIONAL
MANAGEMENT SCHOOL
GENEVA

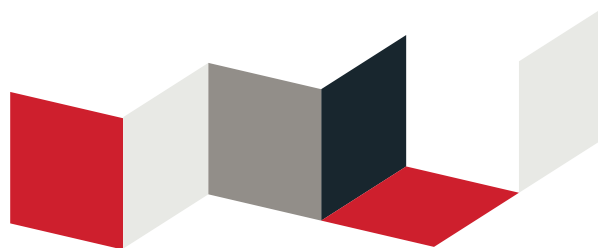
THE ETHICAL BUSINESS SCHOOL 

Certified



Corporation

« Dans ce document, le masculin est utilisé à des fins de simplicité et d'allègement de la lecture, et il inclut naturellement les personnes de tous les genres. »



Charte d'éthique et de déontologie

OBJECTIF

La présente charte a été rédigée par le comité d'éthique et de déontologie de l'International Management School Geneva (IMSG). Elle se veut un système de principes pour guider l'action concernant particulièrement les domaines de l'enseignement, de la recherche et de l'employabilité. Dans le cadre de l'IMSG elle s'adresse aussi bien à l'enseignant qu'à l'étudiant, au chercheur et au décideur ainsi qu'à toutes les parties prenantes.

Conformément à la mission d'enseignement et de formation de l'IMSG, la charte fait partie intégrante de l'enseignement et peut guider l'activité future des personnes formées à l'IMSG.

STRUCTURE

La charte concerne l'enseignement, la recherche et l'employabilité. Le dernier volet s'appuie sur la volonté de l'IMSG d'accompagner ses étudiants et ses diplômés sur le chemin de l'emploi en les dotant des connaissances mais également des comportements et attitudes correspondant aux attentes des entreprises.

Ce document rappelle et précise également les principes et valeurs liés à la vocation et aux traditions de l'IMSG en tant que Business School de rang universitaire.

VOCATION DE L'IMSG

L'IMSG, en sa qualité d'institution d'enseignement supérieur et tertiaire, a la volonté de remplir son mandat national, tout en poursuivant une politique d'ouverture au plus haut niveau. D'une part celle-ci consiste à considérer la formation de l'Homme non pas uniquement dans sa dimension économique et technique (gestion, marketing, finance...), mais également dans son lien avec les questions écologiques, sociales et sociétales tout en prêtant attention aux défis internationaux et planétaires dans l'optique d'y apporter une contribution significative.

Esprit et traditions de l'IMSG

L'IMSG développe un schéma de pensée reposant sur quatre qualités essentielles :

- un esprit d'excellence qui doit conduire à un travail rigoureux, précis et pragmatique,
- un esprit d'entreprise et d'innovation destiné à développer la culture entrepreneuriale,
- un esprit de corps combinant cohésion, concertation et projets collaboratifs, éléments indispensables à la prise de décision,
- un esprit d'ouverture à la diversité, au monde et à l'Autre.

Ces qualités sont complémentaires et indissociables. Elles incarnent la dimension éthique qui est insufflée au sein de l'IMSG et qui permet aux différents acteurs de l'IMSG de poursuivre le but.



En respectant les recommandations de la charte de Bologne, l'IMSG est aussi une Haute École à vocation universitaire. Cette charte définit les principes fondamentaux qui doivent soutenir la vocation de l'Université Européenne, ainsi que les moyens nécessaires que les signataires entendent se donner pour développer les connaissances et en assurer leur diffusion. Sur le plan éthique la charte de Bologne vise à développer l'ouverture au monde contemporain dans sa diversité culturelle, scientifique, technique, sociale et économique, à préserver, dans son effort de recherche et d'enseignement, une indépendance morale et scientifique vis-à-vis de tout pouvoir politique ou économique.

ENSEIGNEMENT

L'enseignement est l'acte de transmission et de partage des connaissances, y compris des valeurs et de l'expérience professionnelles. Il reste plus que jamais au cœur de l'activité de l'IMSG, dont la tâche première est de transmettre aux nouvelles générations les connaissances, le savoir-faire et les expériences desquels l'avenir de l'humanité est largement tributaire. Les principes suivants s'adressent aussi bien à l'enseignant qu'à l'étudiant.

PRINCIPE DE RESPECT

Les interactions entre les enseignants et les étudiants dépassent le simple aspect communication ou contrôle de l'acquisition du savoir. Il s'agit d'un dialogue qui prône le respect mutuel et l'échange. Il n'est donc possible qu'entre des partenaires motivés et ouverts l'un à l'autre.

QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Curiosité, clarté de l'expression, réalisme, ouverture et originalité sont des qualités recherchées dans l'enseignement. L'enseignant doit veiller à dispenser un enseignement « décroissant » et pousser l'étudiant à douter afin de développer discernement et lucidité dans l'analyse. A l'inverse, dissimulation, paresse intellectuelle et suffisance sont néfastes à la fois à l'étudiant et à l'enseignant. Le développement d'une sensibilité à la dimension esthétique fait partie de la formation, que ce soit dans les sciences de gestion ou le développement de compétences périphériques.

NIVEAU DE LA FORMATION

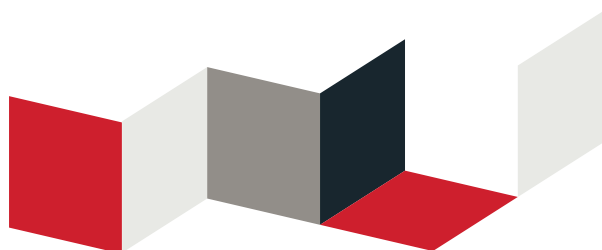
L'IMSG a la responsabilité d'assurer une formation de haut niveau par des plans d'étude adaptés ainsi que par l'évaluation équitable des étudiants. On cherchera à assurer des critères de sélection et d'évaluation clairs. Une revue régulière du contenu et de la forme de l'enseignement doit être assurée.

PLURALITÉ DES OPINIONS

La nature des idéologies, des servitudes politiques ou économiques sont mises à jour dans un esprit de dialogue. Les enseignants veillent à aider les étudiants à cultiver une distance critique par rapport à leurs domaines d'étude.

VALEURS

L'enseignement est un canal de transmission des valeurs fondatrices de l'IMSG. Il doit permettre l'ouverture au débat éthique.



RECHERCHE

La recherche est avant tout un acte d'enrichissement des connaissances de l'humanité permettant de faire face à l'évolution à court et à long terme. S'agissant des activités de recherche au sein de l'IMSG, elles se doivent également de participer activement à la création de valeur pour les organisations, au travers de la chaire « Mutation(s) et Agilité(s) ». Le chercheur, tant individuellement que collectivement, peut se trouver dans la situation de devoir participer à une décision en tant qu'expert. Ceci implique souvent un choix entre les intérêts, à court et à long terme, de la recherche, de la société, voire de ceux d'un groupe ou de la communauté des chercheurs.

Les six principes fondamentaux suivants peuvent servir de cadre à la réflexion éthique continue que sous-tend cette responsabilité. Ces principes s'adressent aussi bien au chercheur qu'aux bénéficiaires de ses résultats, mandataires ou organismes de diffusion.

1. Principe de responsabilité

Le principe de responsabilité recouvre un très vaste spectre allant de la responsabilité personnelle à la responsabilité collective liée au développement des connaissances et des technologies. Le principe de responsabilité du chercheur s'applique sur plusieurs plans : vis-à-vis de soi-même et de son entourage proche, vis-à-vis de l'humanité, de l'environnement et des générations futures.

2. Principe de vérité

Même si la quête de la vérité est une œuvre toujours inachevée, le principe de vérité est un préalable essentiel de l'activité scientifique et technique. Tout dialogue de nature scientifique, voire critique (lors de la critique d'une œuvre par exemple), est basé sur le principe d'une quête de vérité. C'est par l'observation critique de plusieurs facettes de la réalité que l'avancement des connaissances est possible. Cette approche dynamique conduit vers un des premiers principes de la recherche.

3. Principe de liberté

Le principe de liberté de recherche présuppose l'idéal du libre-échange des connaissances et de leur vulgarisation. Il respecte les règles de la protection des idées et du respect de la propriété intellectuelle qui garantissent des conditions optimales de partage des connaissances. Le principe de liberté de recherche est le moteur de l'avancement des connaissances et de l'innovation technologique.

4. Principe de transparence

Ce principe concerne la non-dissimulation de problèmes de tous ordres qui peuvent apparaître lors des activités de recherche, ou que posent les résultats obtenus. Il concerne également la reconnaissance des partis pris explicites d'ordre normatifs. Il fait appel au réalisme et au courage d'affronter les problèmes afin de trouver des solutions adéquates. Il comprend la reconnaissance des limites du savoir.

5. Principe de précaution

Selon le principe de précaution, il n'est pas nécessaire de disposer de l'ensemble des preuves scientifiques pour agir, mais d'un nombre suffisant d'indices. Le principe de précaution fait appel à la capacité d'anticipation et au devoir d'information complète et objective des différents acteurs de la recherche. L'exercice du principe de précaution suppose vigilance, sagesse et rigueur face aux implications liées à la circulation de l'information.

6. Principe d'applicabilité

L'applicabilité est la capacité d'appliquer le savoir à des fins pratiques. La recherche doit s'inscrire dans cette dynamique et ainsi contribuer aux organisations économiques, sociales et sociétales présentes sur les différents terrains d'études.

COMPORTEMENT ÉTHIQUE

L'éthique de la recherche vise la protection des êtres humains qui prennent part à la recherche scientifique. « Elle est fondée sur le respect des personnes, le souci de leur bien-être et de la justice. C'est pourquoi tout chercheur doit impérativement veiller à l'équilibre entre les risques et les bienfaits de sa recherche. A ce titre, un Comité d'éthique et de déontologie a été créé et doit être consulté. Les instances régissant l'engagement ou la nomination de nouveaux collaborateurs, en particulier du corps enseignant, agissent de façon que les principes de cette charte soient transmis et appliqués. Elles tiennent compte en particulier d'une juste appréciation des qualités humaines, propres à équilibrer savoir, compétences et expérience.

SENSIBILISATION À L'ÉTHIQUE ET FORMATION

La sensibilisation des étudiants aux problèmes éthiques est une composante fondamentale de l'enseignement dans toutes les branches dès les premières années. L'IMSG veille à ce que les nécessaires enseignements relatifs à la culture, aux questions sociales et à la fonction de cadre soient suffisamment larges et incluent les questions de nature éthique avec leur complexité. Les cours de culture générale, de sociologie des organisations, d'anthropologie et de géopolitique doivent en être un lieu privilégié.

L'IMSG veille au maintien d'un climat propice à l'enseignement, au développement et à la vulgarisation des connaissances scientifiques. Elle veille à une bonne disponibilité des enseignants et exige une mise à jour des connaissances, une écoute attentive pour assurer une bonne transmission du savoir et un haut niveau de formation. D'une manière générale, l'IMSG et son personnel tiennent compte, au mieux, des directives des autorités nationales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'IMSG s'inscrit dans l'orientation globale d'un développement durable. Pour marquer son engagement, l'École est entrée dans la démarche B Corp. Par ailleurs, elle promeut le partage du savoir en collaboration avec les pays défavorisés économiquement, dont le programme PVD (Pays en Voie de Développement) est un exemple.

ÉVALUATION ET CONTRÔLE

L'IMSG favorise des moyens d'évaluation justes et équitables. Elle lutte contre les effets pernicioeux liés à certains modes d'évaluation, aux modes et aux contraintes de financement, à l'utilisation de la publicité et des médias. Elle veille à ce que le critère d'excellence intervienne dans le sens constructif de l'émulation en évitant le piège de l'arrogance, de la superficialité ou de son utilisation à d'autres fins. Pour honorer ses responsabilités en matière d'éthique, l'IMSG a des dispositifs permettant de prévenir et éventuellement de sanctionner les comportements illicites ou irrespectueux tels que la falsification, le plagiat, les mauvais usage des ressources, le harcèlement. L'IMSG est très sensible au contrôle, et en particulier à celui assurant un bon déroulement des examens.

Quoi qu'il en soit, L'IMSG veille particulièrement au respect des droits d'auteurs en matière de publication et de reconnaissance de contributions scientifiques et créatives, elle en assure la transparence et veille au maintien des organes permettant de statuer sur les plaintes.

RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

L'entreprise s'engage publiquement à respecter les droits humains et chacun des éléments suivants :

- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ;
- la Charte internationale des droits de l'homme ou les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

COMMUNICATION ÉTHIQUE ET TRANSPARENTE

- a) Les allégations de l'entreprise sont précises, vérifiables et étayées par des données fiables ou scientifiques.
- b) L'entreprise communique de manière transparente, honnête et responsable sur les impacts sociaux et environnementaux de ses activités, qu'ils soient positifs ou négatifs.
- c) L'entreprise applique des principes éthiques dans son utilisation des canaux et pratiques de marketing et de communication d'une nature sensible.

LOBBYING RESPONSABLE

1. Engagement et principes

L'IMSG s'engage à ne mener que des activités de lobbying et de représentation d'intérêts visant à générer un impact positif sur la société ou l'environnement, en cohérence avec sa mission d'école de commerce responsable et sa certification B Corp. Cette approche repose sur des données fiables et scientifiquement étayées, mobilisées de manière transparente dans tout échange avec des décideurs publics, des institutions ou des parties prenantes externes.

2. Contributions politiques

L'IMSG n'effectue aucune contribution politique financière. Toute contribution en nature (mise à disposition de locaux, de compétences ou de visibilité) fait l'objet d'une validation préalable par la Direction Générale et est mentionnée dans les rapports institutionnels de l'École.

3. Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

L'IMSG applique une tolérance zéro à l'égard de la corruption et des pots-de-vin, sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de ses activités de représentation d'intérêts. Tout collaborateur amené à échanger avec des autorités publiques ou des organisations tierces s'engage à respecter les principes de la présente charte ainsi que ceux du Code de Conduite des Collaborateurs.

4. Organisations intermédiaires

Lorsque l'IMSG recourt à des associations professionnelles, fédérations ou autres organisations intermédiaires pour porter ses positions, elle s'assure de la cohérence de leurs actions avec la présente politique. Des contrôles réguliers sont effectués pour vérifier que les messages relayés en son nom respectent les principes définis ci-dessus.

5. Gouvernance et approbation

La présente politique est examinée et formellement approuvée par la plus haute instance de gouvernance de l'IMSG, sur une base annuelle, ou à chaque évolution significative du contexte réglementaire ou des activités de représentation d'intérêts de l'établissement.

6. Application, intégration et gestion des risques

La Direction Générale est responsable de l'application de la présente politique. Elle veille à son intégration dans les pratiques courantes de représentation institutionnelle de l'IMSG, identifie et surveille les risques de non-conformité, et évalue annuellement le respect du cadre de gouvernance et de contrôle.

Toute partie prenante souhaitant faire part d'une préoccupation relative à la conduite des affaires ou aux pratiques de lobbying de l'IMSG peut le faire via la procédure de réclamation de l'établissement.

Genève, le _____

Le comité d'éthique et de déontologie : _____



Le signataire : _____



INTERNATIONAL
MANAGEMENT SCHOOL
GENEVA

THE ETHICAL BUSINESS SCHOOL 

Campus Biotech · Chemin des Mines 9 · CH-1202 Geneva · Switzerland